

**AVENANT A L'ACCORD SUR LE PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE (PEE) ET PLAN D'EPARGNE POUR LA RETRAITE COLLECTIF (PERCO)**

Entre le représentant de l'Unité Économique et Sociale constituée autour de la MUTUELLE ASSURANCE DES TRAVAILLEURS MUTUALISTES, 66 rue de Sotteville à ROUEN, désigné ci-après :

Daniel Haara.....

d'une part,

et d'autre part,

- la section syndicale CFDT représentée par : Gérard Chauvich.....

- le syndicat CFE-CGC représenté par : M. AUOT.....

- le syndicat CGT représenté par : J. Carrel.....

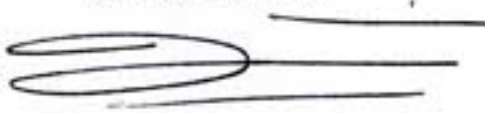
- le syndicat CFTC, représenté par : M<sup>me</sup> Christelle HONGIN.....

- le syndicat SNAP, représenté par : Fredéric CARPENTIER.....

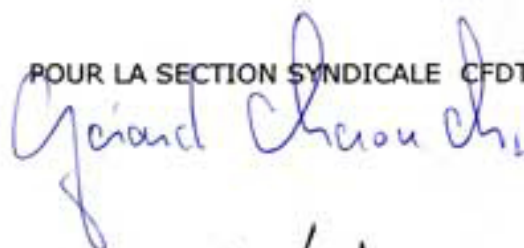
Il est convenu que les dispositions de l'accord sur la création d'un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) et Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif (PERCO) du 22/04/2005 sont étendues aux salariés de la Société Matmut Vie.

Fait à ROUEN, le 30/08/2006.

POUR LE REPRESENTANT  
DE L'UES MATMUT



POUR LA SECTION SYNDICALE CFDT,



POUR LE SYNDICAT CFE-CGC,



POUR LE SYNDICAT CGT,



POUR LE SYNDICAT CFTC,



POUR LE SYNDICAT SNAP,

